

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2016

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 Janvier

L'an deux mil seize,

Le 29 Janvier 2016

Le Conseil Municipal de la Commune de MELLERAN

Dûment convoqué s'est réuni à la Mairie,

Sous la présidence de Mr AUBIN Joël, le Maire.

PRESENTS : AUBIN J, STONE A, BAILLARGE I, REVRANCHE MF, AIRVAULT JL, COURTOIS F, POUPIN A, DELAIRE F, RENAUD F, CAHIER CH, COWLES K, VIDAULT W, MERCIER S, MORIN H

REPRESENTÉS :

ABSENTS : LANGLAIS J CH

SECRÉTAIRE : BAILLARGE I

## **Objet : Réorganisation des sites scolaires avec la participation du Président de la Communauté de Communes**

Dans le cadre de la réorganisation des sites scolaires, une pétition contre la fermeture des écoles, lancée par des parents d'élèves melleranais, et contenant 950 signatures, a été remise au président de la Communauté de Communes. Il est précisé que 3 parents élus au conseil d'école de Melleran sur 6 ont signé cette pétition.

Le Conseil municipal indique que l'étude de la réorganisation des sites scolaires a créé un climat de tension, précise que le RPI Melleran-Loizé-Gournay-Tillou fonctionne bien, que l'effectif se maintient et est bon, qu'il y a des manifestations variées (marche, repas des enfants, kermesse...), des échanges entre les 2 sites et des rencontres avec nos anciens. C'est pourquoi la commune souhaite conserver l'école et ne comprend pas pourquoi il faudrait changer une organisation qui fonctionne bien. Et si on prend en considération le protocole rural, le regroupement des écoles à une classe pour le moment serait suffisant. Après le 1<sup>er</sup> janvier 2017, dans le cadre de la fusion des 4 Communautés de Communes, une réflexion plus globale pourrait être initiée.

Fabrice MICHELET, Président de la Communauté de Commune du Cœur du Poitou, reconnaît d'une part ce climat conflictuel, et d'autre part que le RPI fonctionne bien. Mais il souhaite aller de l'avant et avoir une vue communautaire en prenant en considération tous les sites scolaires. Cette réorganisation a pour but le bien-être des enfants : leur offrir plus d'espace, plus de matériel et la possibilité pour les enseignants de travailler en équipe. C'est la raison pour laquelle la réorganisation des sites a été étudiée par le COPIL et que 3 hypothèses ont été présentées dont la construction d'une nouvelle école.

Le Maire.